

Procès d'Alençon et Perpignan: Communiqué de soutien de la Campagne BDS France

LE 20 JUIN A PERPIGNAN ET LE 27 JUIN A ALENÇON,
EXIGEONS LA RELAXE DES MILITANTS POURSUIVIS POUR APPEL A
BOYCOTT DES PRODUITS ISRAELIENS !

Alençon



Perpignan

Après plusieurs reports de procès et diverses autres procédures, Bernard, Jeanne et Yamina comparaîtront au Tribunal de Perpignan le 20 juin et sept autres militants comparaîtront au Tribunal d'Alençon le 27 juin.

Ils sont poursuivis par des plaignants tels que le « Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme » (BNVCA) pour « provocation à la discrimination, à la haine et à la violence » parce qu'ils ont participé il y a plusieurs années dans une grande surface de l'une des deux villes à une action pacifique de sensibilisation au boycott des produits provenant d'Israël.

Leur comportement s'inscrit dans la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) contre l'Etat

d'Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international. Cette campagne BDS vise, à la demande de la société civile palestinienne et à l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, un Etat qui développe en toute impunité une politique coloniale, d'apartheid et d'épuration ethnique contre le peuple palestinien : occupation et colonisation de la Cisjordanie, blocus de Gaza, refus catégorique du droit au retour des réfugiés, répression accrue contre les Palestiniens d'Israël. Depuis les dates des faits incriminés, Israël a poursuivi sans relâche sa politique de déni du droit du droit international. Son isolement dans l'opinion publique s'est accru, et la Campagne BDS a remporté de nombreux succès, qu'il s'agisse des boycotts économique, syndical, sportif, académique ou culturels.

A Paris, Bobigny et Mulhouse, des procès similaires à ceux de Perpignan et d'Alençon aujourd'hui ont abouti à une relaxe des militants.

En particulier, le jugement du 8 juillet 2011 du tribunal de la 17^{ème} Chambre correctionnelle du Palais de Justice de Paris a clairement établi que « Dès lors que l'appel au boycott des produits israéliens est formulé par un citoyen pour des motifs politiques et qu'il s'inscrit dans le cadre d'un débat politique relatif au conflit israélo-palestinien, débat qui porte sur un sujet d'intérêt général de portée internationale, l'infraction de provocation à la discrimination fondée sur l'appartenance à une Nation n'est pas constituée. » Et il a rappelé que « certains secteurs de l'opinion israélienne soutiennent BDS »

Ainsi, les accusations d'antisémitisme apparaissent clairement pour ce qu'elles sont : d'ultimes tentatives pour blanchir l'Etat d'Israël de ses crimes et pour harceler le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien.

Toutefois les officines françaises au service de l'Etat d'Israël ne baissent pas les bras, et usent de tous moyens et de toute complicité pour continuer à attaquer les défenseurs

du droit international.

Et la circulaire de Michèle Alliot Marie, ancienne ministre de la Justice de Nicolas Sarkozy, circulaire qui invite les parquets à poursuivre les militants de BDS, n'a pas été abolie à ce jour.

Mais nous sommes confiants dans les droits du peuple palestinien et dans le développement de la Campagne BDS.



NOUS CONTINUERONS A BOYCOTTER L'ETAT D'ISRAEL JUSQU'A CE QU'IL SE CONFORME AU DROIT INTERNATIONAL !

SOYONS NOMBREUX-SES AUX PROCES DE PERPIGNAN ET D'ALENCON !

Site : www.bdsfrance.org Contact : campagnebdsfrance@yahoo.fr